

Critères de l'appel

Critères de recevabilité

Seuls les dossiers de candidature soumis en ligne en français ou en néerlandais via le formulaire disponible sur le site www.kbs-frb.be seront pris en considération. Les candidats doivent être actifs sur le territoire belge.

Toute organisation d'aide et de soins pour personnes âgées ou organisation développant une offre culturelle peut soumettre un dossier de candidature. Le porteur de projet doit être une organisation ayant une personnalité juridique (à but non lucratif, à finalité sociale). Les projets purement commerciaux ne sont pas éligibles. Les autorités locales ne peuvent pas soumettre directement un projet, mais sont éligibles pour faire partie d'un partenariat.

Critères de sélection

Un jury indépendant évalue les dossiers de candidature selon les critères suivants :

- Les propositions visent la **participation active des personnes âgées** à l'offre proposée, allant au-delà d'une simple interaction entre l'offre culturelle locale et la personne âgée. Les projets prennent donc en compte les six principes directeurs de la démarche Tubbe introduit par la Fondation Roi Baudouin, qui vise un modèle organisationnel axé sur la relation pour les maisons de repos. Ces six principes sont les suivants :
 1. Renforcer l'autonomie et l'estime de soi de chaque habitant en identifiant et en valorisant leurs capacités et talents. Leur permettre le plus possible de prendre eux-mêmes des décisions qui les concerne et les stimuler à accomplir certaines tâches par eux-mêmes.
 2. Impliquer systématiquement les habitants et les membres du personnel dans les décisions concernant l'organisation de la vie quotidienne au sein du centre. Être ouvert aux questions, aux souhaits et aux besoins des résidents.
 3. Partager des expériences et des responsabilités entre le personnel et les habitants, et participer ensemble aux activités dans la mesure du possible.
 4. Favoriser les liens avec la famille et la communauté locale.
 5. Soutenir et faciliter le changement en créant une vision partagée entre le personnel et les habitants.
 6. Développer une posture accompagnante et un management participatif, en responsabilisant le personnel et les habitants.
- Les projets doivent être solidement **étayés**. Ils énoncent clairement un certain nombre d'objectifs (maximum 3) et décrivent comment ils entendent les atteindre.
- Les projets doivent avoir un **plan d'action** précis et réaliste, comprenant au moins quelques étapes clé concrètes pour le développement et le suivi du projet de culture et de soins. Les projets démarrent en octobre 2024 et ont une durée maximale de deux ans.
- Les projets doivent être assortis d'un **plan d'évaluation** précis et réaliste, comprenant des indicateurs de performance clés clairement définis. Ils cherchent à produire un impact et mettent fortement l'accent sur l'auto-évaluation (À quels défis voulons-nous apporter une réponse ? Quels changements voulons-nous réaliser ? Comment pouvons-nous savoir si nous y parvenons et ce qui pourrait être amélioré ? Quels enseignements pouvons-nous partager ?).
- Les projets résultent d'une collaboration entre différents partenaires (exemple : une organisation d'aide et de soins pour personnes âgées en collaboration avec une organisation culturelle et des acteurs locaux tels qu'un centre culturel, une administration locale, une bibliothèque, une académie des arts, un musée, un centre social, un centre de jour, etc.).
- Les projets sont innovants ou offrent des possibilités de déploiement ultérieur. Ils bénéficieront pour cela de l'accompagnement d'un groupe de chercheurs.

Pour la phase pilote, **cinq projets** seront sélectionnés **par groupe linguistique (français/ néerlandais)**, qui, par la diversité de leurs offres culturelles et leurs différences dans l'approche vis-à-vis des soins, peuvent être complémentaires dans ce processus d'apprentissage.